AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

224C0012
FR0010383877-FS0006

2 janvier 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 29 décembre 2023, la société par actions simplifiée CitizenPlane (32 rue de Paradis, 75010 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 décembre 2023, les seuils de 50% et 90% du capital et des droits de vote de la société TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE et détenir 9 171 442 actions TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 97,63% du capital et 96,48% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE hors marché[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 9 394 551 actions représentant 9 505 891 droits de vote (à savoir un total de 7 840 102 actions et 1 554 449 actions émises par l'exercice de l'intégralité des BSA de la société), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[2] Cf. notamment communiqué conjoint des sociétés TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE et CitizenPlane du 21 décembre 2023.